

## EXERCICE 2020 - SUBVENTIONS SOUMISES A CONDITIONS D'OCTROI

(Article L.2311-7 du C.G.C.T)

Article	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>657362</b>	<b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU CCAS</b>			
657362	Social	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Etablissement public communal	877 000 €
<b>SOUS-TOTAL NATURE 657362</b>				<b>877 000 €</b>
<b>6574/6745</b>	<b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE</b>			
6574	Culture	* ASSOCIATION MUSICALE DE CALUIRE (AMC2)	Association loi 1901	475 800 €
6745	Culture	ASSOCIATION MUSICALE DE CALUIRE (AMC2) (périscolaire)	Association loi 1901	6 875 €
6574	Sport	* ASSOCIATION SPORTIVE DE CALUIRE ET CUIRE	Association loi 1901	36 538 €
6745	Sport	ASSOCIATION SPORTIVE DE CALUIRE ET CUIRE (périscolaire)	Association loi 1901	768 €
6574	Sport	ASSOCIATION SPORTIVE LYON CALUIRE HANDBALL	Association loi 1901	39 737 €
6574	Sport	CALUIRE SPORTING CLUB	Association loi 1901	30 000 €
6574	Sport	JEANNE D'ARC DE CALUIRE - ALOUETTES DE CALUIRE	Association loi 1901	23 334 €
6745	Sport	JEANNE D'ARC DE CALUIRE - ALOUETTES DE CALUIRE (périscolaire)	Association loi 1901	2 736 €
6574	Sport/Enfance	* AMICALE LAIQUE DE CALUIRE	Association loi 1901	93 239 €
6574	Social/Culture	* ASS. DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS (Montessuy et Berges du Rhône)	Association loi 1901	286 500 €
6574	Emploi	* MISSION LOCALE POUR LES JEUNES DU PLATEAU NORD ET DU VAL DE SAONE	Association loi 1901	40 352 €
6574	Social/Culture	* COMITE SOCIO-CULTUREL DU PERSONNEL DE LA VILLE	Association loi 1901	158 185 €
6574	Social/Culture	COMITE SOCIO-CULTUREL DU PERSONNEL DE LA VILLE- reversement chèques restaurants	Association loi 1901	5 235 €
<b>SOUS-TOTAL NATURE 6574 et 6745</b>				<b>1 199 299 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>				<b>2 076 299 €</b>

### Modalités de versement

Les associations avec une asterisque (\*) perçoivent un versement de leur subvention mensuellement par douzième

L'association Jeanne d'arc de Caluire perçoit sa subvention en une seule fois au mois de juillet

L'association Caluire sporting club perçoit sa subvention en deux versements en juillet et septembre

L'association sportive Lyon Caluire handball perçoit sa subvention en une seule fois en septembre